



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-0401

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 420890

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

IPSCO Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 12 février 2002.

Le 13 février 2002

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Le chef de service du financement des
sociétés

/jg